



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES,
DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES
AFFAIRES JURIDIQUES

Bureau des élections et de la police
administrative

A.TARTIE

Arrêté préfectoral abrogeant l'arrêté préfectoral
en date du 24 septembre 2015 portant
enregistrement de l'usine de production de
disques projetée par la société Forges de Niaux
sur la commune de Surba – ZAE de Prat Long

La préfète de l'Ariège
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de l'environnement, en particulier ses articles L.512-7 à L.512-7-7 et R.512-46-1 à R.512-46-30;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 24 septembre 2015 portant enregistrement de l'usine de production de disques projetée par la société Forges de Niaux sur la commune de Surba, ZAE de Prat-Long ;
- Vu** l'arrêté du maire de Surba en date du 27 juin 2016 portant retrait, à la demande de la société Forges de Niaux, du permis de construire de l'usine susvisée ;
- Vu** la demande d'abrogation de l'arrêté préfectoral d'enregistrement de ce projet en date du 24 septembre 2015, présentée par le président de la société Forges de Niaux SAS le 28 novembre 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège :

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté préfectoral en date du 24 septembre 2015 portant enregistrement de l'usine de production de disques projetée par la société Forges de Niaux sur le territoire de la commune de Surba, ZAE de Prat-Long, est abrogé.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Une copie du présent arrêté sera déposée à la mairie de Surba et à la préfecture de l'Ariège – Bureau des élections et de la police administrative et publiée sur le site internet de la préfecture.

Article 10 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, le maire de Surba et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Foix, le

14 DEC. 2016

Marie LAJUS

